



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 JUILLET 2017

### 2017-81. ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE SAINTES AU SEIN DE L'ASSOCIATION HORIZON INTERNATIONAL

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 30**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 4**

Jean-Claude LANDREAU à Frédéric NEVEU, Mélissa TROUVE à Marcel GINOUX, Jean ENGELKING à Nelly VEILLET, Philippe CALLAUD à François EHLINGER.

**Absente : 1**

Renée BENCHIMOL-LAURIBE

**Secrétaire de séance :** Madame Annie TENDRON

**Date de la convocation :** 27 juin 2017

**Date d'affichage :** 12 JUIL. 2017

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1111-2, L. 1115-1, L. 2121-29,

Vu le courrier reçu en mairie le 29 mai 2017 par lequel Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental, invite les représentants de la Ville de Saintes à l'assemblée générale constitutive de l'Association Horizon International,

Considérant l'intérêt de la Ville de Saintes à participer à une association de collectivités locales de la Nouvelle-Aquitaine pour renforcer l'attractivité de son territoire et valoriser nos filières économiques à l'international,

Considérant l'objet social de l'association qui prévoit « de concourir à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, à la lutte contre les discriminations, à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la protection de l'environnement, la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie, et à l'amélioration du cadre de vie »,

Considérant la nécessité de travailler sur un réseau International et notamment avec la Chine,

Considérant que l'adhésion à l'association Horizon international implique le versement annuel d'une cotisation dont le montant indicatif pour l'année 2017 est de 5 000€ sous réserve du vote de l'Assemblée Générale constitutive,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 22 juin 2017,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

- Sur l'adhésion à l'association Horizon international.
- Sur l'autorisation de régler la cotisation annuelle et son renouvellement, sous réserve des crédits votés chaque année.
- Sur la désignation comme représentants de la Ville :
  - Jean-Philippe MACHON
  - Gérard DESRENTE
  - Mélissa TROUVE
  - Gérard COASSIN
  - Philippe SAINCAIZE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

**Pour l'adoption : 29**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 5** (Josette GROLEAU, François EHLINGER en son nom et en celui de Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.